

CAS, DECLINAISON ET TEMPORALITE : LE “PROGRAMME CASUEL” DU LATIN

Paulo de Carvalho

*Erssab (U.M.R. 5610) — Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3
carvalho@montaigne.u-bordeaux.fr*

Abstract : Latin noun declension relies on a “temporal” principle, and therefore it should be related, in a sense, to well known phenomena of “interference” between syntactical structures and “time” / “aspect” discriminations (e.g. “split ergativity or accusativity”). The “case grammar” of Latin is a “program”, along which each “case” represents a “degree of an entity’s presence” on a scale “generated” by the actual point of view of the speaker. These views rest on a reconsideration of the “noun” / “verb” opposition : a “noun” is nothing but the general form of an “non-Ego unity” which is seen as existing “previously” to, and “independently” from EGO. So case morphology appears to be a “forecasting” of different instances, or “cases”, of how the relation of “non-Ego” to the present Ego can be conceived as. This entails a reevaluation of relations between “case variation” and “prepositions”, in terms which are no longer of “contradiction” or “suppletion”, but of “complementarity” and “coherence”.

Keywords : ablative, accusative, agent, case, dative, declension, EGO, ergativity, genitive, Latin, nominative, noun, preposition, temporality, vocative.

1. CAS ET TEMPORALITE

La mise en relation de la catégorie du cas nominal, et de la déclinaison nominale latine en particulier, avec la problématique du temps ne devrait pas surprendre les linguistes formés à la démarche typologique, et que l’on peut supposer relativement affranchis, par leur expérience

de la diversité des langues, des modèles descriptifs plus ou moins imposés par la morphosyntaxe des grandes langues occidentales modernes. L'interférence, dans plusieurs langues, de discriminations "temporelles" dans le traitement syntaxique — par variation morphologique, ou autre procédé — des désignations d'entités est, en effet, chose assez connue, et des travaux récents (notamment Lazard 1994, et, plus discrètement, Blake 1994) ont évoqué, par exemple, certains phénomènes de variation dans la construction de l'objet d'un procès transitif selon le temps (p. ex. "futur" ou "non futur" de celui-ci), ou encore la problématique de l'"ergativité scindée" ("split ergativitiy") ou "fracture d'actance" (Lazard) en corrélation avec des variations de l'ordre du "temps" et/ou de l'"aspect".

Sans aller aussi loin dans l'exotisme, on peut penser à l'"affinité évidente" (Lazard, 1994, 207) qui s'accuse, dans les langues slaves, entre la construction de l'objet au génitif "partitif" ou à l'accusatif, selon que le verbe est à l'imperfectif ou au imperfectif. On sait également qu'un énoncé tel que "donne-moi ton couteau" se traduira, en russe ou en polonais, avec le nom de l'objet au génitif partitif, plutôt qu'à l'accusatif, s'il s'agit d'un "don momentané", c'est-à-dire d'un "prêt". Et comment ne pas penser, dans cet ordre d'idées, à la variation, en russe encore, de la construction de l'objet, qui sera traité par l'accusatif ou par le génitif — "ce curieux Génitif", écrivait Serbat (1981, 116) — selon qu'il est, respectivement, "positif", ou "positivé" — par exemple par un geste anaphorique, ou contrastif —, donc "présent", ou "nié", donc déclaré absent ? À ce propos, justement, R. Jakobson expliquait (1936 = 1966, 65) : "Der G kennzeichnet in diesen Fällen das Nichtvorhandensein des Gegenstandes in Sachverhalt der Aussage, aber soweit auf diese Abwesenheit kein Nachdruck gelegt wird ..."

On ne descendra pas ici dans une analyse du détail de ces exemples. Il suffira de faire observer que la "logique" de certains de ces faits, même exotiques, saute immédiatement aux yeux, pour peu qu'on y réfléchisse. Dans une langue qui impose de faire un sort particulier à l'agent, autrement dit à l'entité qui, dans une cas d'événement donné, apparaît ne pas être mêlée à l'apport effectif de celui-ci, mais, au contraire, en être le "causateur extérieur", il ne paraît pas vraiment étonnant que cette "extériorité", et cette "antériorité" ne se déclare qu'au passé, ou à l'aspect perfectif. On conçoit fort bien qu'au "présent" ce soit l'implication de l'agent dans ce qui est vu se passer présentement qui s'impose du premier coup...

2. CAS ET TEMPS EN LATIN

Un latiniste, en tout cas, ne saurait, à l'évocation de faits de cet ordre, ne pas se rappeler certains phénomènes apparentés dans son domaine de compétence, p. ex. la construction du "complément d'agent" au datif (plutôt qu'à l'ablatif) — construction dont toutes les grammaires latines enseignent que, peu compatible avec les formes d'inflectum, elle est attestée surtout au perfectum passif (avec un participe) ou auprès d'un "adjectif verbal", autrement dit là où l'existence vive de l'événement *n'est plus* ou *n'est pas encore* en vue, cf. (1) :

- (1)(a) *faciendum est mihi illud...* "comme étant à faire — existe — me revenant — cela..." => "j'ai une chose à faire" (Plt. Amph. 891)
- (b) *mihi consilium captum iamdiu est* "me revenant — une décision — prise — depuis longtemps — est" => "j'ai une décision de prise depuis longtemps déjà ..." (Cic. Fam. 5,19,2)

Voilà, en tout cas, des faits qui semblent autoriser une approche du phénomène de la déclinaison casuelle sur des bases un peu différentes de celles qui sont retenues par à peu près tout le monde. La “flexion casuelle” du nom, ou “déclinaison” est, en effet, on le sait, traditionnellement décrite, en tout cas pour ce qui des langues qui nous sont les plus familières, en termes de “marquage de relations de dépendance syntaxique”. Ou, pour le dire avec les mots de Blake (1994, 1 ; 198 ; et *passim*) : “a system of marking dependent nouns for the type of relationship they bear to their heads.”

Accessoirement, sont, ici ou là, appelées à la rescoufle *des valeurs logico-sémantiques*, ainsi, pour l’ablatif latin, celles de “lieu”, “origine”, “instrument”, ou, pour le génitif, celle de “partitif”. Quitte, lorsque le fonctionnement d’une “forme casuelle” se révèle irréductiblement rebelle à toute “valeur”, ou à une somme de “valeurs” de cet ordre, à la déclarer irrémédiablement perdue pour le sens. On a alors le *distinguo*, popularisé en son temps par un Kurilowicz (1949 et 1960) et souvent repris par la suite, entre “cas grammaticaux”, “syntaxiques”, ou “abstraits”, et “cas concrets”, ou “sémantiques”. D’où une description “bancale”, dont un Fillmore (1968, 6) n’avait pas tort de se gausser, s’étonnant, pince sans rire, de ce que l’on ne parle guère de “nominatif de l’agent personnel”, “du patient”, “du bénéficiaire”, etc. — non, toutefois, il faut le dire, sans récupérer à son profit le classement kurilowiczien, réinterprété sous la forme d’une opposition entre “vrais cas”, ou “cas profonds”, et simple “formes casuelles”, êtres de surface vouées, les unes, à refléter les premiers, et les autres, à les “neutraliser” sans autre forme de procès.

Tout cela est connu. Encore faut-il noter, là-dessus, que pareille démarche perpétue un a priori jamais discuté, selon lequel un énoncé ne saurait être, partout, que le produit d’un processus linéaire d’actualisation d’un schème de dépendances *terme à terme*, d’un *nom à un verbe*, ou vice-versa, ou d’un *nom à une pré- ou postposition*, voire à un autre *nom*. Il n’est pas étonnant, alors, “l’arbitraire du signe” aidant, que la flexion casuelle ait paru n’être qu’un moyen comme un autre d’assurer ce processus — lequel, soit dit en passant, renvoie étrangement à la syntaxe de certaines langues indo-européennes occidentales modernes. Ainsi couchée, et clouée, sur un lit qui n’est pas forcément le sien, la “déclinaison” serait, en somme, au mieux *insignifiante* — à la limite simple affaire de “forme casuelle” d’un “signifié casuel profond”, selon l’hypothèse fillmorienne — et, au pis, franchement “irrationnelle” (Jespersen, 1924, 186).

La présente communication s’inscrit en faux contre cette *communis opinio*. Son objet est un modèle, élaboré depuis 15 ans, de la “grammaire casuelle” du latin (de Carvalho, 1985). L’idée nucléaire en est que chacun des six cas latins — vocatif compris, donc — produit un *apport significatif constant*. Mais qu’on ne s’y méprenne point : il n’est pas question ici d’une résurgence de je ne sais quelle “*Gesambedeutung*”, ni même d’une “*Grundbedeutung*”, induite, par généralisation, des emplois observables. Par “signifié casuel spécifique” on entendra, plutôt, une représentation constante, *toujours engagée, identique à elle-même*, à chaque occurrence, et, en même temps, irréductible tant aux fonctions syntaxiques qu’aux valeurs logico-sémantiques provenant, par *effet de sens*, des lexèmes mobilisés. Enfin, et surtout, cet apport significatif spécifique — quel que soit le signe qui en assure la dicibilité — est *d’ordre temporel* : dans une langue comme le latin *le nom a partie liée avec le “temps”*, autrement dit avec le “présent locutif” ou, si l’on y tient, “énonciatif”. Chaque “cas” y véhicule la notion, “pré-vue”, “programmée”, d’un “rang de présence” de la “personne nominale” à l’état de choses dont il est, “présentement”, parlé : “ce qui hic et nunc est vu se passer” (cf. le “petit drame” de Tesnière, 1976 [=1959], 102). La détermination, obligée, de ce “rang de présence”

est, en latin — et aussi, mais *mutatis mutandis*, dans des langues comme le latin — *consubstantielle à la définition notionnelle* de toute entité concevable.

Le “programme casuel” du latin est représenté figurativement ci-après. On ne peut, ici, que le commenter, succinctement, à très grands traits :

I. Le “cas fondateur” n'est pas, comme on l'enseigne unanimement, le nominatif, mais l'accusatif. Un Madvig l'avait, en son temps (1885, 236) compris, comme, de nos jours, des latinistes avertis : Jacques Perret, il y a 40 ans, le déclarait sans ambages (1957, 152)¹, cf. (2),

(2) “De tous les cas de la déclinaison latine, l'accusatif est celui qui répond aux valeurs les moins distinctes ; il représente sans doute le cas fondamental par rapport auquel s'est constituée toute la déclinaison.”

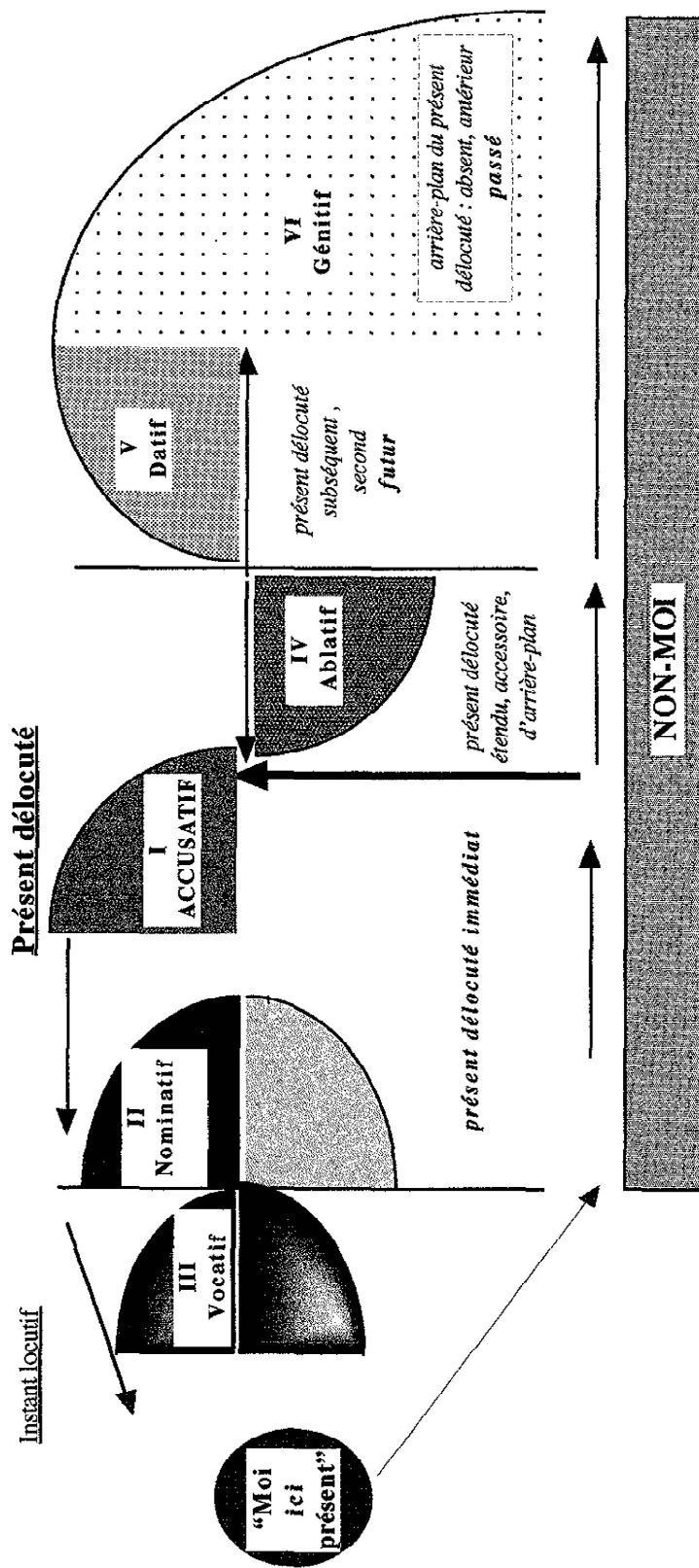
et, naguère, dans sa thèse (1975, 58), H. Vairel-Carron ne disait pas, au fond, autre chose, cf. (3) :

(3) “L'accusatif caractérise l'élément nommé en tant qu'objet : il signale la position d'objet qu'occupe cet élément par rapport au sujet pensant qui le perçoit et l'énonce. On aurait là la traduction, sur le plan linguistique, de la relation fondamentale qui existe, antérieurement à tout discours et indépendamment de tout discours, entre le sujet pensant et ce qu'il perçoit autour de lui : la relation sujet (percevant) - objet (perçu). Par rapport au *sujet* pensant, en effet, tout ce qui est perçu se trouve essentiellement dans la situation *d'objet*.”

On voit que cet auteur avait bien aperçu “le fond des choses”, et qu'elle n'était pas loin de pouvoir produire une théorie morphosémantique des cas, qui plus est, *fondée en syntaxe*. Malheureusement, là encore, une fine intuition des choses sera finalement abandonnée, en une sorte de repli sur des positions moins “subversives” : “L'accusatif, au contraire, marque dans la quasi-totalité de ses emplois une relation entre deux termes sur le plan du discours ; c'est seulement dans les énoncés exclamatifs qu'il exprime une référence au locuteur.” (Vairel, 1975, 62-63)

Pour ma part, je maintiens que le cas de fondation du système casuel latin — autrement dit : la *figure casuelle première, la plus immédiate*, ou bien, si l'on veut, son *cas zéro*, mais un *zéro positif* — est bien l'accusatif, dont l'apport significatif est la représentation de l'entité nommée comme *pleinement présente, sans plus*. En relève, donc, toute entité qui, dans l'événement à dire, s'impose à “moi” *du seul fait de sa présence*, celle d'un *Objetum orientant*, “a fine”, la représentation du *présent délocuté*, que celui-ci soit constitué par un cas d'événement parmi d'autres, intégralement construit sous la forme d'une structure syntaxique plus ou moins complexe, verbale ou non du reste, ou qu'il se réduise à l'identification et à la pure

¹ Encore que la position de cet auteur ne soit pas dépourvue d'ambiguïté, puisque dans ce même texte, avant de mentionner les raisons, essentiellement morphologiques (le nominatif comme “cas marqué”), qui le poussent à priver le nominatif du statut de terme fondateur du système, Perret admet tout de même que “dans l'état de langue qu'illustrent nos textes la mise hors système du nominatif ne répond indubitablement à une réalité” (p. 154). La contradiction sera cependant surmontée moyennant un raisonnement “diachronique” : cet “état qu'illustrent nos textes” sera déclaré “relativement récent”, le “nominatif” cas “second”, “marqué”, voire “circonstanciel”, ressortissant d'un “état ancien”.



Programme casuel du latin

P. de Carvalho, ERSSAB - Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 (carvalho@montaigne.u-bordeaux.fr)
 "Cas, déclinaison et temporalité" (16ème Congrès International des Linguistes, Paris, 21/07/97)

dénomination “d'un objet qu'impose au locuteur la réalité immédiate”, comme le disait Vairel, encore, à propos des énoncés exclamatifs uninominaux à l'accusatif tels que ceux de (4) :

(4) *O litteras minutas ! O fortunatos agricolas !* etc.

C'est dire que, pour quiconque voit et dit le monde en latin — comme, sans doute, dans pas mal d'autres langues — la première chose à considérer, dans un moment d'expérience, *n'est pas ce dont on ferait, dans nos langues, le “sujet”*, dans la perspective d'un mot verbal à construire obligatoirement, comme un apport prédictif à ce sujet. C'est, au contraire, *ce qui, simplement, est là, devant moi qui parle*, comme *visé, atteint, ou institué* par l'apport de ce qui se passe — et ce, indépendamment de tout mot verbal, qui n'est pas, en latin, comme cela a été démontré depuis longtemps (de Carvalho, 1985), la clé de voûte de la structure syntaxique. Plusieurs autres faits, d'ordre tant “morphologique” que “syntaxique”, se trouvent ainsi éclairés, et justifiés, et notamment :

— l'indiscrimination, sous un signifiant “accusatif” unique, au genre dit “inanime”, de toutes les fonctions inhérentes à toute notion verbale, là où celle-ci se présente “désactualisée”, c'est-à-dire à l'infinitif, cf. (5) :

(5) *advenit tabellarius* “est arrivé — un courrier” => *dicit scimus rumor, fama est advenisse tabellarium*

— l'aptitude de l'accusatif à désigner la “personne” impliquée dans certaines notions verbales qui la font voir comme privée d'autonomie existentielle, ce dont le résultat est une construction improprement dite “impersonnelle” (de Carvalho, 1991b), comme dans (6) :

(6) *illum pudet* “lui — honte l'affecte” => “il a honte”.

— l'aptitude de l'accusatif à désigner tout entité ou tout “lieu” conçu comme un terme fixé au développement d'une opération (de Carvalho, 1996, cf. ci-dessous), ex. (7) :

(7) *Romam _ (in) Italianam _ in urbem venit* ”<à> Rome _ <en> Italie _ dans la ville — il arriva”.

2° Quant au *nominatif*, c'est — et les linguistes auraient tout intérêt à se rendre, une fois pour toutes, à l'évidence d'une morphologie et, surtout, d'une syntaxe généralement traitée avec une rare désinvolture, faisant fi de ses *compétences* et surtout de ses *incompétences* —*un cas dérivé, fondé*, encore que certainement pas “circonstanciel”, comme l'aurait voulu Perret (1957). C'est, en effet, la représentation casuelle de toute entité qui *fait plus qu'être là*, en tant qu'elle apparaît dotée du statut d'*existant*, et ce à *l'instar*, dans le délocuté, *de ce que “moi” se voit être dans l'instant locutif*. C'est en vertu de cette propriété que le nominatif a vocation à accueillir la *personne primordiale variable*, dont le verbe porte la marque, bien entendu *si verbe il y a, et que son apport significatif s'y prête*. C'est dire que cette figure casuelle s'engendre dans un mouvement vers “moi-ici-présent”.

3° De ce mouvement — qui ne se conçoit pas nécessairement de toute entité identifiable dans tout contexte — *le terme ultime est le vocatif*, cas de l'entité appelée à partager, dans l'instant

locutif, en tant que “moi en second”, le statut existentiel de “moi qui parle”. Et à l’objection, prévisible — “est-ce bien raisonnable de conférer une dignité si éminente à un cas si faiblement, si sporadiquement, marqué, en latin ?” —, il peut être répondu par cette simple question : et si tout ce problème ne tenait qu’à une illusion d’optique ? Autrement dit, ne serait-ce pas le préjugé qui nous a habitués à placer, à la base de l’édifice casuel, le nominatif, qui brouille les pistes ? Car, rigoureusement parlant, rien ne prouve qu’une forme telle que, par exemple, *ancilla* “la servante”, avec sa finale brève, soit plutôt nominative que vocative … et il suffit de jeter un regard sur le grec, beaucoup plus “exigeant” à cet égard, pour le comprendre²… Si bien qu’il ne paraît pas déraisonnable de poser qu’en amont de l’accusatif, la morphologie latine s’en tient, le plus souvent, à ce que Guillaume appelait une *synapse*, signifiant, tantôt “négativement” (par simple refus de la marque de la “simple présence”), tantôt “positivement”, au moyen d’un signifiant typiquement “nominatif” (p. ex. *rex*, *lex*, etc.), qu’il s’agit, respectivement, ou d’un “non accusatif”, ou d’un “plus qu’accusatif”.

4° Les trois “moments” restants du programme casuel latin s’engendrent, eux, *par dépassement généralisant* de “moi-ici-présent”, de *l’ablatif* — “présence seconde, accessoire, d’arrière-plan, résiduelle” — au *datif*, “futur” casuel, puis au *génitif*, “passé” casuel :

(a) ce qu’on appelle *l’ablatif* en grammaire latine est plutôt un “instrumental” (cf. “l’instrumental primitif” de J. Haudry, 1970 et 1977) : il véhicule la notion casuelle de toute entité *intervenant* dans le présent délocuté, mais à titre *second*, *comme un accessoire*, c’est-à-dire une fois qu’a pu, ou non, y être discernée une *présence déterminant, a fine, l’événement* (accusatif) et/ou un *existant le déterminant ab origine* (nominatif). On remarquera, dans le schéma, les deux flèches, à orientation divergente — *rétrospective*, vers “moi”, ou *prospective*, ouvrant sur l’absent : elles expriment le caractère *contradictoire*, et *archaïque*, de cette notion casuelle. C’est cette contradiction que le grec a, pour sa part, d’emblée rejetée : du point de vue qui informe la grammaire casuelle de cette dernière langue, il faut que l’on soit *ou* “dedans”, *ou* “dehors” ; on ne saurait être, à la fois, “dedans” et “dehors”… Enfin, l’approche proposée rend immédiatement compte d’un fait massif touchant à l’expression sémiologique des cas : *ce n’est qu’au nombre “singulier”* — la “singularité” de “moi qui parle” … — qu’est préservée, plus ou moins, la discrimination “ablatif” vs “datif” ; au pluriel — triomphe du mouvement généralisant ! —, elle n’a plus lieu d’être.

(b) pour le *datif*, “futur casuel”, il suffira de rappeler un fait d’emploi bien connu, qui avait d’ailleurs attiré l’attention de Blake (1994, 73-74 et 148) : un locuteur ayant à rapporter un certain “effet”, ou “résultat”, à l’entité qui lui paraît être l’“origine personnelle” responsable, de près ou de loin, de cet effet désignera celle-ci tantôt à *l’ablatif* — avec ou sans préposition, selon les cas —, si l’effet en question lui apparaît *acquis*, comme dans (8) :

(8) *nostri a duce et a fortuna deserebantur* “nos hommes — <cela venait> de leur chef et du sort — se sentaient l’objet d’un abandon” => “…se sentaient abandonnés par leur chef et par le sort” (Cés. BG 5,34),

tantôt *au datif*, si l’effet reste encore du domaine du virtuel, de *ce qui n’est pas acquis*, ou bien si l’effet, acquis, est envisagé dans la perspective de l’existence ultérieure d’un “agent

² Cf. nom. στρατιώτης / πατήρ / δαιμόν vs. voc. στρατιώτα / πατέρ / δαῖμον.

personnel”, qui apparaît alors, précisément, moins comme “agent” que comme “détenteur” de cet acquis, cf. exs. (1) ci-dessus.

(c) *Le génitif*, enfin, est, si l’on peut dire, le cas de tout ce qui, dans ce qui se passe présentement, “brille par son absence” (cf., ci-dessus, le génitif de l’objet absent, ou nié, en russe). Plus précisément, relève de ce *passé casuel* toute entité qui n’est nommée, dans la construction du présent délocuté, qu’au titre d’une antériorité notionnelle, que cette construction même oblige à évoquer. Cf. (9) :

(9) *domus Cæsar is _ vivorum memini* “des vivants j’ai le souvenir” => “je songe aux vivants— *eos tædet vitæ* “eux — dégoût les affecte — de leur existence” => “ils sont dégoûtés de leur existence” — *vos non pudet infamiae* “vous — n’affecte pas honte — de votre conduite infamante” => “vous n’avez pas honte de votre conduite infamante”.

En effet, *domus Cæsar is* suppose que *Caesari est domus*, ou que *domum habet Cæsar*. De même, *vivorum memini* presuppose la “pré-existence” de objet contenu dans la notion verbale : comment “garder le souvenir de”, “ne pas oublier”, sans faire retour sur son passé ? Enfin, *eos tædet vitæ*, *eos pudet infamiae* : la “cause abstraite” de l’état d’abattement, ou de honte, où l’on se trouve, n’intervient pas, positivement, dans cet état. Ce n’est pas à proprement parler, du point de vue du latin, un “facteur”³ ; ce n’est qu’une “donnée d’arrière-plan”, par référence auquel cet état se définit.

3. CONCLUSION

Parmi les conséquences, nombreuses, de cette manière de concevoir le cas nominal, qui pourrait, dans son principe, ne pas convenir qu’au latin, celles-ci, en particulier, sont à souligner :

I. au plan descriptif, on peut sans doute mieux poser, désormais, le problème des rapports entre *déclinaison nominale* et *préposition*, généralement, et assez naïvement, posés en termes de simple équivalence fonctionnelle. Disons simplement, pour aller vite, que “cas nominal” et “préposition” opèrent à des niveaux distincts de la représentation de l’événement : le premier a trait à quelque chose comme la *structure a priori* du présent délocuté, telle qu’elle s’impose, pour ainsi dire, au locuteur, alors que l’emploi, ou non, d’une préposition renvoie, plutôt, à l’*activité proprement locutive, et aux rapports, aperçus par le locuteur*, entre telle représentation casuelle et certaines propriétés formelles de l’entité appelée à la constituer.

Un seul exemple. L’ablatif latin, on l’a vu, est, rigoureusement parlant, un *instrumental*, au sens propre du terme : “ce qui entre dans l’organisation interne de l’événement”. Ainsi, dans une phrase telle que *via Appia proiectus est*, le constituant nominal à l’ablatif désigne un “lieu” qui n’en est pas un à vrai dire, puisqu’il apparaît *d’instant en instant “intégré”* par l’opération désignée par le verbe. Mais s’il s’agit véritablement d’un “Lieu”, qui n’intervient, à proprement parler, dans l’événement que pour une partie de lui-même, et qui, par conséquent, *contient l’événement*, plutôt qu’il n’y est contenu, alors l’impression se produit, chez le locuteur, que l’entité nommée *transcende*, pour une partie, petite ou grande, d’elle-même, le statut casuel.

³ (Comme par exemple “la faim” qui, “présente” dans et à l’être, peut être cause de sa mort : *fame interiit*.

En d'autres termes : cette entité, appelée à intégrer la particularité momentanée de l'événement, s'y dérobe, *s'en exclut*, si peu que ce soit. C'est l'intuition de cette exclusion, de cette discontinuité, *que nomme* — comme il le fait toujours, en latin ou ailleurs (cf. de Carvalho, 1996) — l'auxiliaire prépositionnel : *in via Appia cædes facta est. Le prétendu "ablatif" latin n'a donc rien, en lui-même, de "circonstanciel"* ; c'est le mécanisme de la préposition, qui, à l'occasion, en quelque sorte le "circonstancielise". Ceci est tout à faire conforme à un enseignement traditionnel, quelque peu occulté par la "syntaxe historique", issue de la grammaire comparée : c'est surtout dans ses valeurs "locatives", ou "ablatives", au sens propre, que ce cas est, en général, "porté" par une préposition.

Ces dernières remarques nous ramènent à la question de la temporalité, qui est au cœur de la problématique casuelle — mais, au fait, qu'est-ce qui, en matière de langage humain, n'est pas affaire de temps ? Bien entendu, il ne s'agit pas de tout mêler : parler de "temporalité", à propos du système casuel latin, ou d'autres systèmes casuels, n'implique pas que l'on entende ici ramener le fonctionnement syntacticosémantique du nom à des catégories formelles qui, dans les langues indo-européennes notamment, sont de l'ordre du verbe. En ce sens, on le concédera volontiers à Blake (1994, 147) : "more often than not case marking is simply insensitive to tense, aspect, modality and the like".

Il n'y a, pour autant, aucune raison de penser que *le contraste entre entités et événements ou phénomènes* — qu'on les conçoive comme ressortissant respectivement, comme disait un Gustave Guillaume, à l'univers-espace et à l'univers-temps, ou comme situées aux deux pôles de l'échelle lexicophénoménologique décrite par Givón (1984, 51) — soit quelque chose comme un absolu, donné une fois pour toutes. On gagnerait, peut-être, à admettre que, même là où ce contraste se trouve institué sous la forme d'une opposition grammaticale du nom au verbe, ce n'est — comme tout, finalement, dans le langage des hommes — que par le fait d'une construction historiquement datée et indéfiniment poursuivie. Pour ma part, j'irais jusqu'à dire, pour conclure, que, dans un état plus ancien des langues indo-européennes anciennes, dont le latin, la représentation nominale des entités apparaît, encore, *immergée dans la variabilité du devenir*. En d'autres termes : la forme "déclinable" d'un mot "nominal" répondrait à une conception spécifique, "existentielle" plutôt qu'"essentielle", des entités à nommer. Ce qui oblige à supposer un locuteur relativement *moins autonome, moins "actif"*, face au donné de l'expérience : il n'en est pas encore à pouvoir discriminer, "in abstracto", de purs "objets de pensée", articulables en un schème de relations conférant, a posteriori, un "sens" à l'expérience vécue. Son rôle se limite, en quelque sorte, à lire une partition écrite avant lui. Il ne "sait", encore, *querereconnaitre*, dans le flux de l'expérience, des états de choses déjà structurés, et ayant "sens", a priori — en quelque sorte "armés de pied en cap", telle, dans la *Théogonie*, la déesse aux yeux pers sortant de la tête de son auguste Père...

BIBLIOGRAPHIE

- Blake, B. J.(1994). *Case*. Cambridge U.P.
- de Carvalho, P. (1985). *Nom et déclinaison*. Presses Universitaires de Bordeaux. ISBN 2 86781-034-5.
- de Carvalho, P. (1991a). "A representação nominal da "pessoa gramatical" em latim", *EVPHROSYNE*. Lisboa, 19, 121-142.
- de Carvalho, P. (1991b). "Sur les "impersonnels météorologiques" du latin". In : *L'impersonnel. Mécanismes linguistiques et fonctionnements littéraires* (M. Maillard, dir.), 37-46. Ceditel, Grenoble.
- de Carvalho, P. (1993). "Sur la grammaire du genre en latin", *EVPHROSYNE* (Lisboa), 21, 69-104.
- de Carvalho, P. (1996). "Cas et préposition en linguistique latine et en linguistique théorique". In : *Aspects of Latin. Seventh International Colloquium on Latin Linguistics Jerusalem, 1993* (Rosén, H., dir., Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft), 241-258.
- Fillmore, Ch. J.(1968). "The Case for Case". In *Universals in Linguistic Theory* (Bach & Harms, dirs.), 1-90. Holt, Rinehart & Winston, New York
- Givón, T. (1984). *Syntax. A functional-typological Introduction, I*. John Benjamin's Publishing Company, Amsterdam.
- Haudry, J. (1970). "L'instrumental et la structure de la phrase simple en indo-européen". *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 65. 141-159.
- Haudry, J. (1977). *L'emploi des cas en védique*. Éditions L'HERMES, Lyon.
- Jakobson, R. (1936). "Beitrag zur allgemeinen Kasuslehre" (TCLP, 6). In : *Readings in Linguistics II* (Eric P. Hamp, et al., dirs.), 1966, 51-89. The University of Chicago Press.
- Jespersen, Otto (1924). *The Philosophy of Grammar*. 6th impr. George Allen & Unwin Ltd., London.
- Kurilowicz, J. (1949 = 1960). "Le problème du classement des cas". In. : *Esquisses linguistiques*; 131-150.
- Kurilowicz, J. (1964). *The Inflectional Categories of Indo-European*. Heidelberg, C. Winter.
- Lazard, G. (1994). *L'actance*. Presses Universitaires de France, Paris.
- Madvig, J.R. (1885). *Grammaire latine*. Trad. N. Theil, 4^{ème} éd. Firmin Didot, Paris.
- Perret, J. (1957). "Sur l'accusatif du latin". *Revue des Études Latines*, 35. 152-163.
- Serbat, G. (1981). *Cas et fonction*. Presses Universitaires de France, Paris.
- Tesnière, L. (1976). *Éléments de syntaxe structurale*. 2^e édition revue et corrigée, 3^e tirage. Klincksieck, Paris.
- Vairel-Carron, H. (1975). *Exclamation. Ordre et défense*. Les Belles Lettres, Paris.